
**Artifices de divertissement —
Catégorie 4 —**

**Partie 1:
Terminologie**

Fireworks — Category 4 —

Part 1: Terminology
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 26261-1:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ff0fc405-0b4e-4a89-932d-4ffdfa877a5f/iso-26261-1-2017>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 26261-1:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ff0fc405-0b4e-4a89-932d-4ffdfa877a5f/iso-26261-1-2017>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

	Page
Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes généraux.....	1
3.2 Termes techniques.....	2
4 Liste des types génériques et leurs descriptions	7
5 Liste des sous-types et leurs descriptions	9
Bibliographie	14

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 26261-1:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ff0fc405-0b4e-4a89-932d-4ffdfa877a5f/iso-26261-1-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ff0fc405-0b4e-4a89-932d-4ffdfa877a5f/iso-26261-1-2017>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/foreword.html.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 264, *Artifices de divertissement*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 26261 est disponible sur le site Internet de l'ISO.

Artifices de divertissement — Catégorie 4 —

Partie 1: Terminologie

1 Domaine d'application

Le présent document fournit la terminologie concernant la conception, la construction, les emballages primaires et les essais des artifices de divertissement de catégorie 4.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.
- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>.

3.1 Termes généraux

3.1.1 catégorie 4

artifices de divertissement présentant un risque élevé, dont la manipulation et l'utilisation exigent des connaissances particulières et dont le niveau acoustique n'est pas nuisible pour la santé

3.1.2 type

échantillon représentatif de la production considérée utilisé dans les *essais de type* (3.2.47)

3.1.3 type générique

ensemble d'articles présentant un attribut de conception très général commun et/ou un effet caractéristique commun

3.1.4 sous-type

ensemble d'articles au sein d'un *type générique* (3.1.3) présentant des attributs de conception spécifiques

3.1.5 article individuel

article au sein d'un *type générique* (3.1.3) et/ou d'un *sous-type* (3.1.4) pour lequel chaque attribut et chaque caractéristique possibles ont été fixés

Note 1 à l'article: Chaque attribut et chaque caractéristique seront spécifiés dans le *nom technique* (3.1.6) ou une fiche technique, tel qu'approprié.

3.1.6

nom technique

description générale d'un *article individuel* (3.1.5)

3.1.7

nom commercial

description d'un *article individuel* (3.1.5) provenant d'un fournisseur particulier

3.1.8

artifice de divertissement composé

dispositif dans lequel tous les éléments individuels ont obtenu un certificat de type et qui ne nécessite pas de nouvelle certification de type spécifique

3.2 Termes techniques

3.2.1

Niveau de Qualité Acceptable

NQA

niveau de qualité qui, dans un plan d'échantillonnage, correspond à une probabilité d'acceptation relativement forte, généralement fixée par le plan

3.2.2

essai de lot

essai effectué sur un échantillon de produits pris au hasard dans un lot de production pour vérifier la conformité à une norme donnée

Note 1 à l'article: L'essai de lot nécessite que tous les produits du lot de production soient conformes aux caractéristiques exigées par la norme pour assurer l'homogénéité de l'ensemble du lot. Il vise à prouver que tous les produits qui sont mis sur le marché sont conformes au type décrit dans le certificat d'examen de type et ont passé avec succès les *essais de type* (3.2.47) définis par la norme.

3.2.3

hauteur d'éclatement

altitude du point d'éclatement de l'effet ou de l'article

Note 1 à l'article: Pour les bombes à un seul éclatement, il s'agit de la hauteur à laquelle fonctionne la charge d'éclatement de la bombe. Pour les bombes complexes, il s'agit de l'effet d'éclatement le plus élevé.

3.2.4

calibre

diamètre extérieur d'un artifice de divertissement conçu pour être tiré par un tube *mortier* (3.2.31) (par exemple, une bombe) ou diamètre intérieur d'un tube qui contient des éléments pré-assemblés (par exemple, une chandelle romaine)

Note 1 à l'article: Il est important que le diamètre intérieur du tube mortier soit proche du diamètre extérieur de l'artifice, permettant l'existence d'un jeu périphérique qui doit être un compromis entre la nécessité d'un déplacement libre de l'artifice de divertissement dans le tube et d'un échappement minimal des gaz de chasse autour de l'artifice pendant son déplacement dans le tube.

3.2.5

produit avec non-conformité critique

produit non conforme (3.2.33) qui présente une ou plusieurs *non-conformités critiques* (3.2.6), pouvant également comporter ou non des non-conformités majeures ou mineures

3.2.6

non-conformité critique

non-conformité (3.2.34) qui, d'après le jugement ou l'expérience, est susceptible de conduire à des situations dangereuses ou à un manque de sécurité

Note 1 à l'article: Ce type de non-conformité correspond à la classe A de non-conformité, telle que définie dans l'ISO 2859-1 :1999.

3.2.7 résidu

toute partie de l'artifice de divertissement restant après qu'il ait fonctionné

Note 1 à l'article: Les produits chimiques résultant de la combustion des *compositions pyrotechniques* (3.2.42) ne sont pas considérés comme des « résidus ».

3.2.8 retard pyrotechnique

composant fusant intégré au *dispositif d'allumage* (3.2.24) d'un artifice de divertissement pour introduire un retard entre la mise à feu et le fonctionnement ou au relais de transmission interne d'un artifice de divertissement pour permettre le tir séquentiel d'éléments de l'artifice de divertissement (par exemple, dans une bombe)

3.2.9 dérive

déplacement d'un artifice de divertissement hors de la direction de tir, résultant de l'action du vent ou d'autres effets

Note 1 à l'article: Par exemple, une soucoupe volante pourrait dériver par rapport à la direction verticale dans laquelle elle a été tirée. La dérive peut être quantifiée en termes d'angle ou de distance.

3.2.10 largeur de l'effet

dimension horizontale de l'effet de l'artifice de divertissement

3.2.11 hauteur d'effet

hauteur maximale atteinte par l'artifice de divertissement

Note 1 à l'article: Pour une bombe, elle équivaut à la *hauteur d'éclatement* (3.2.3) plus le rayon d'éclatement de la bombe. Pour les cascades, elle correspond à la *longueur verticale de l'effet*.

3.2.12 portée de l'effet

distance horizontale entre le point de tir et le point d'*explosion* (3.2.15) (ou de fonctionnement) sur l'eau

3.2.13 durée d'effet

durée totale de l'effet depuis son émergence visible et/ou sonore jusqu'à sa disparition

3.2.14 fermeture

partie ou sertissage destiné(e) à fermer une extrémité du *corps* (3.2.16) d'un artifice de divertissement

3.2.15 explosion

dissipation d'énergie en un temps très court accompagnée d'un « bang », avec ou sans effet lumineux (flash)

3.2.16 corps (de l'artifice)

conteneur des *compositions pyrotechniques* (3.2.42) de l'artifice de divertissement

Note 1 à l'article: Selon sa résistance mécanique, ce conteneur peut influencer intentionnellement (de par sa conception) le comportement de l'artifice de divertissement.

3.2.17 angle de tir

angle (mesuré par rapport à la verticale) d'un article tel qu'il a été préparé pour le tir

3.2.18

composition flash

composition pyrotechnique (3.2.42) non compactée utilisée pour produire un effet sonore, avec ou sans émission d'un flash intense et court, ou utilisée comme charge d'éclatement

3.2.19

tête à friction

tête d'allumage (3.2.23), dont l'initiation se réalise par frottement

3.2.20

composant fusant

petit tube ou cordeau contenant une *composition pyrotechnique* (3.2.42) comprimée ou compactée qui brûle progressivement pour mettre à feu un article ou une composition pyrotechnique

Note 1 à l'article: Par extension, ce terme s'applique également aux autres types de dispositifs de transmission de flamme tels que la mèche à étoupille, la mèche sous conduit ou le relais comprimé.

Note 2 à l'article: Voir également «*retard pyrotechnique* (3.2.8)».

3.2.21

masse brute

masse totale de l'artifice de divertissement

Note 1 à l'article: Cela n'inclut pas les équipements auxiliaires (par exemple, les supports).

3.2.22

groupe

ensemble d'*articles individuels* (3.1.5) qui seront considérés ensemble pour les besoins des essais et de la certification

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Note 1 à l'article: Synonyme de «famille».

ISO 26261-1:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ff0fc405-0b4e-4a89-932d-4ffdfa877a5f/iso-26261-1-2017>

3.2.23

tête d'allumage

dispositif d'allumage (3.2.24) constitué uniquement d'une *composition pyrotechnique* (3.2.42)

3.2.24

dispositif d'allumage

composant d'un artifice de divertissement qui est allumé pour initier son fonctionnement

3.2.25

durée de la phase d'allumage

durée de combustion du *dispositif d'allumage* (3.2.24)

3.2.26

charge de chasse

composition pyrotechnique (3.2.42) non compactée utilisée pour projeter l'artifice dans son ensemble ou un composant secondaire de l'artifice de divertissement dans l'air (par exemple, dans un pot à feu en mortier ou une bombe)

3.2.27

produit avec non-conformité majeure

produit non conforme (3.2.33) qui présente une ou plusieurs *non-conformités majeures* (3.2.28), pouvant également présenter ou non des *non-conformités mineures* (3.2.30), mais aucune *non-conformité critique* (3.2.26)

3.2.28**non-conformité majeure**

non-conformité (3.2.34) qui, sans être une *non-conformité critique* (3.2.6), risque de provoquer une défaillance, ou bien de réduire de façon importante la possibilité d'utilisation de l'artifice de divertissement ou d'accroître le danger potentiel

Note 1 à l'article: Ce type de non-conformité correspond à la classe B de non-conformité, telle que définie dans l'ISO 2859-1 : 1999.

3.2.29**produit avec non-conformité mineure**

produit non conforme (3.2.33) qui présente une ou plusieurs *non-conformités mineures* (3.2.30), mais sans aucune non-conformité critique ou majeure

3.2.30**non-conformité mineure**

non-conformité (3.2.34) qui ne réduira vraisemblablement pas la possibilité d'utilisation de l'artifice

Note 1 à l'article: Ce type de non-conformité correspond à la classe C de non-conformité, telle que définie dans l'ISO 2859-1.

3.2.31**mortier**

tube fermé à son extrémité inférieure et à partir duquel un artifice de divertissement est projeté

3.2.32**masse nette de composition ou masse active****MA**

masse de *composition pyrotechnique* (3.2.42) dans l'artifice de divertissement, à l'exclusion des compositions pyrotechniques contenues dans le *dispositif d'allumage* (3.2.24), les *relais pyrotechniques* (3.2.46) et les *têtes à friction ou d'allumage* (3.2.23) 2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f10fc405-0b4e-4a89-932d->

Note 1 à l'article: «Quantité nette de composition», «masse nette de composition» ou «poids net de composition» sont souvent utilisés comme synonymes.

3.2.33**produit non conforme**

artifice de divertissement ou ensemble d'artifices de divertissement reliés ensemble au niveau de la production et ayant une ou plusieurs *non-conformités* (3.2.34)

3.2.34**non-conformité**

non-satisfaction aux exigences spécifiées

[SOURCE: ISO 2859-1:1999, 3.1.5]

3.2.35**durée totale**

durée allant du début de l'effet principal jusqu'à la fin du dernier effet, et pour une soucoupe volante, durée de vol du décollage jusqu'à l'atterrissage

3.2.36**emballage**

enveloppe ou boîtier dans lequel un article est présenté pour le transport, le stockage et/ou la vente

3.2.37**effet principal**

principal effet visuel et/ou sonore que l'artifice de divertissement a été conçu pour produire

3.2.38

article projeté

article dont le mouvement est engendré par une *composition pyrotechnique* (3.2.42) non compactée en un seul événement et dans une courte durée

3.2.39

projections (de résidus)

fragments projetés latéralement par l'artifice de divertissement en fonctionnement

3.2.40

article propulsé

article déplacé par un moteur attaché ou intégré à l'article, produisant une poussée pendant une durée prolongée

3.2.41

emballage de protection

emballage d'un ou plusieurs artifices de divertissement pouvant servir de protection aux dispositifs d'allumage et/ou pour les besoins de l'étiquetage

3.2.42

composition pyrotechnique

substance explosive ou mélange explosif de substances destinés, après allumage ou initiation, à produire un effet calorique, lumineux, sonore, gazeux ou fumigène ou une combinaison de tels effets, grâce à des réactions chimiques exothermiques autoentretenues

3.2.43

perte pyrotechnique

composition pyrotechnique (3.2.42) libérée par des articles pyrotechniques endommagés

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

3.2.44

composant pyrotechnique élémentaire

composant individuel qui fait partie d'un artifice de divertissement qui, en fonctionnement, est destiné à brûler ou à exploser pour produire un effet visuel et/ou sonore

ISO 26261-1:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f06c405-014e-4a89-932d-48df877e5f5c/iso-26261-1-2017>

Note 1 à l'article: L'effet produit par un composant pyrotechnique élémentaire fait normalement partie d'une combinaison d'effets produits par l'artifice de divertissement.

3.2.45

MA totale

masse de *composition pyrotechnique* (3.2.42) dans l'artifice de divertissement, en incluant les compositions pyrotechniques contenues dans le *dispositif d'allumage* (3.2.24), les *relais pyrotechniques* (3.2.46) et les *têtes à friction ou d'allumage* (3.2.23)

3.2.46

relais (de transmission) pyrotechnique

composant destiné à transmettre, avec ou sans retard, une initiation pyrotechnique au sein de l'artifice de divertissement

3.2.47

essai de type

essai effectué sur des échantillons de produits, représentatifs de la production considérée, afin de démontrer leur conformité aux dispositions de la série de normes ISO 26261

Note 1 à l'article: La réussite des essais de type mène à l'attribution d'un certificat d'examen de type.

3.2.48

vitesse du vent

vitesse du vent mesurée à une hauteur définie

4 Liste des types génériques et leurs descriptions

	Type générique	Description	Commentaires (à titre informatif)	Effets principaux
4.1	Soucoupe volante	Tubes contenant des charges propulsives et une ou plusieurs compositions pyrotechniques produisant des étincelles, des flammes et/ou du bruit. Les tubes sont fixés à une structure support conçue pour tourner et s'élever dans l'air.	Certains des tubes (si ce n'est tous) sont fixés de sorte que le dispositif s'élève dans l'air, sans support.	Rotation et ascension, avec émission d'étincelles et de flammes, produisant un effet visuel et/ou sonore.
4.2	Artifice nautique	Artifice de divertissement conçu pour être mis à flotter à ou près de la surface de l'eau à l'aide d'un dispositif de flottaison ou par lui-même. Il est conçu pour fonctionner au-dessus ou en dessous de l'eau.		Comme les feux de Bengale, les fontaines, les pots à feu, les bombes, par exemple.
4.3	Combinaison	Assemblage comportant plusieurs éléments, d'un ou plusieurs types, mais correspondant chacun à l'un des types d'artifices de divertissement figurant dans ce tableau, et équipé d'un ou deux points d'allumage. Les artifices de divertissement composés ne doivent pas être considérés comme des combinaisons.	Les éléments peuvent être reliés par des mèches en série ou en parallèle, avec ou sans retards pyrotechniques, pour produire leur effet de façon séquentielle ou simultanée.	Comme les éléments individuels.
4.4	Fontaine ou jet fontaine	Corps contenant une composition pyrotechnique produisant des étincelles et/ou des flammes et/ou un effet sonore.		Émission d'étincelles et de flammes avec un effet sonore autre qu'un «bang» ou sans aucun effet sonore.
4.5	Artifice guidé ou courantin	Article contenant une composition pyrotechnique conçu pour fonctionner le long d'une corde ou d'un autre guide et pour produire un effet visuel et/ou sonore.	Par exemple, les courantins peuvent également être utilisés pour transmettre une initiation pyrotechnique à d'autres artifices de divertissement, généralement fixés à un support situé à une certaine distance du point de tir, par exemple au sommet d'un clocher ou d'une tour.	Émission d'un effet visuel et/ou sonore.
4.6	Pot à feu (en mortier)	Article qui peut comprendre un mortier intégré, contenant une charge propulsive et plusieurs composants pyrotechniques élémentaires, dont l'effet principal est la décharge de tous les composants pyrotechniques élémentaires en une seule fois.	Les composants pyrotechniques élémentaires peuvent être des étoiles, des pétards, des papillons, des crépitants, des ronfleurs, des tourbillons volants/tourbillons, des sifflants, par exemple.	Éjection de tous les composants élémentaires en une seule fois produisant un effet visuel et/ou sonore largement dispersé dans l'air.
4.7	Artifice générateur de bang	Article contenant une composition pyrotechnique, conçue pour produire un «bang».		Le «bang» peut également contenir un élément coloré (ou un autre effet) retardateur.